

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
Division Conditions de travail et Relations professionnelles

Numéro 131 - JUIN 1989

Les élections aux comités d'entreprise en 1988

Les élections aux comités d'entreprise s'effectuent de deux ans en deux ans; des comparaisons pertinentes ne peuvent donc s'établir que sur des années de même parité. L'ensemble des résultats détaillés de ces élections, commentés et analysés, seront publiés à l'automne 1989 dans un numéro des Dossiers Statistiques du Travail et de l'Emploi.

I — PARTICIPATION.

	1982		1984		1986		1988	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Réponses reçues	12 308		11 811		11 783		12 504	
Carences	405	3,3	363	3,1	497	4,2	688	5,5
Comités élus	11 903	96,7	11 448	96,9	11 286	95,8	11 816	94,5
	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%
Électeurs inscrits	2 677,7		2 511,6		2 464,3		2 519,7	
Suffrages exprimés	1 902,5	71,0	1 727,8	68,7	1 675,1	68,0	1 682,7	66,8

La participation est en baisse sensible : 66,8% (– 1,2 par rapport à 1986) après un ralentissement entre 1984 et 1986. Cette baisse de la participation est continue depuis le maximum de 73,5% en 1968 (pour les années paires) et de 71,7% en 1969 (pour les années impaires). Elle s'est accélérée au cours des dernières années.

Le nombre de carences (c'est-à-dire les cas où des élections ont été organisées mais n'ont pu avoir lieu faute de candidats) a augmenté par rapport à 1986 (+ 191 et + 1,3%) sans que l'on puisse déterminer la part qui correspond à une évolution réelle et celle provenant d'une amélioration de la transmission des résultats car le nombre de réponses reçues a augmenté de 721 par rapport à 1986.



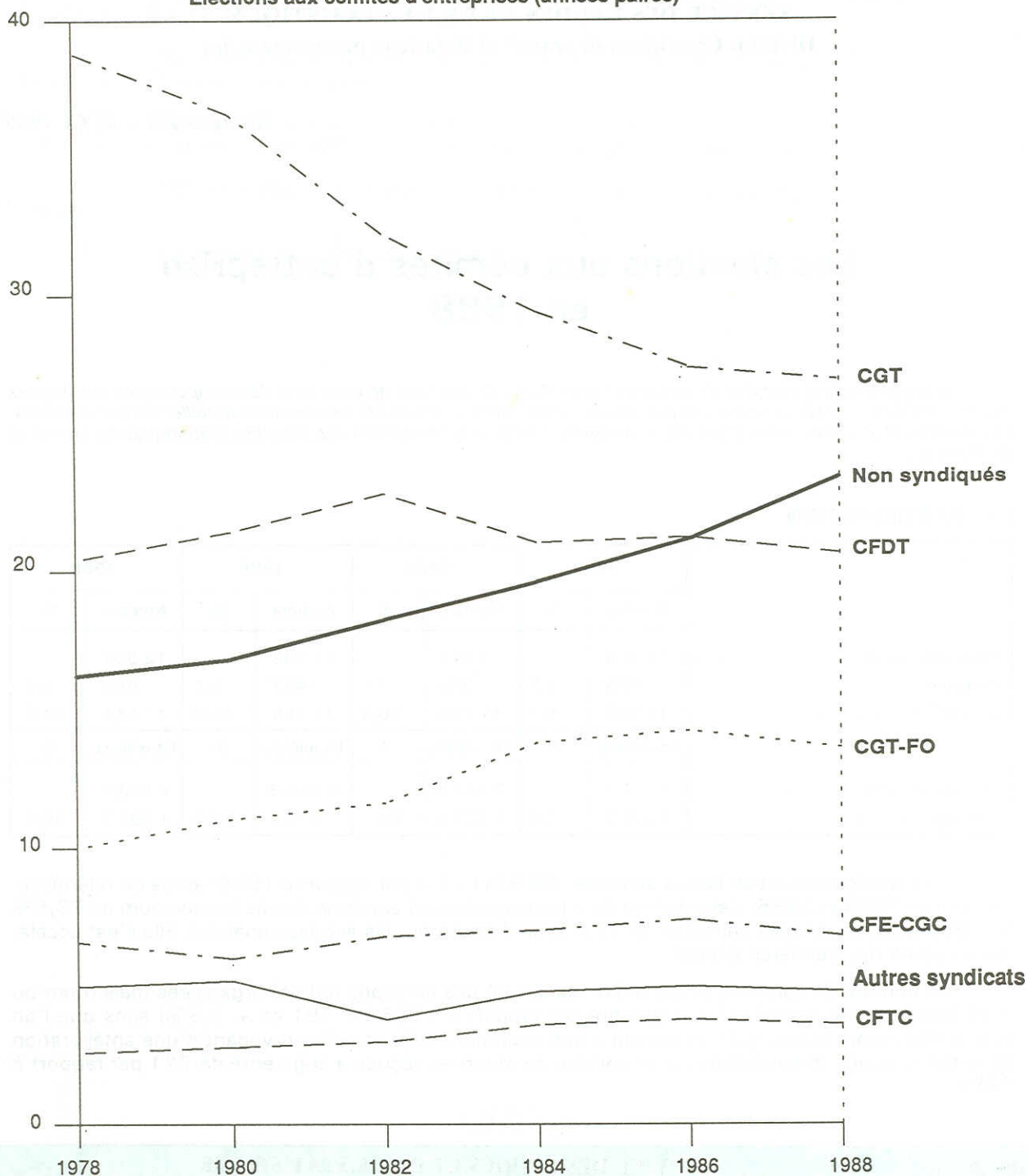
SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

II — RÉSULTATS GLOBAUX.

Répartition des suffrages exprimés en pourcentage.

	1978	1980	1982	1984	1986	1988	Écart 88/86
C.G.T.	38,6	36,5	32,3	29,3	27,1	26,7	- 0,4
C.F.D.T.	20,4	21,3	22,8	21,0	21,2	20,7	- 0,5
C.F.T.C.	2,7	2,9	2,9	3,8	3,8	3,7	- 0,1
C.G.T. — F.O.	10,0	11,0	11,7	13,9	14,4	13,7	- 0,7
C.F.E. — C.G.C.	6,6	6,0	7,0	7,1	7,5	6,8	- 0,7
Autres syndicats	5,1	5,0	4,4	4,8	5,0	4,8	- 0,2
Non-syndiqués	16,3	16,8	18,4	19,7	21,1	23,5	+ 2,4

ÉVOLUTION RÉCENTE DES SCORES DES SYNDICATS ET DES NON SYNDIQUÉS
Élections aux comités d'entreprises (années paires)



De 1986 à 1988, les scores obtenus par tous les syndicats ont diminué, ou au mieux, stagné. Les non-syndiqués, au contraire, ont progressé (+ 2,4%). Le recul de la CGT continue mais à un rythme beaucoup plus faible et il ne se distingue plus de l'évolution des autres centrales.

A noter le recul sensible de la CFE-CGC (- 0,7%, ce qui représente environ une perte de 10% de ses voix de 1986) et de FO (- 0,7%, soit une perte de 5% des voix obtenues en 1986).

Pour mémoire : résultats globaux des années impaires.

	1979	1981	1983	1985		1987
				sans SNCF	avec SNCF	
C.G.T.	34,4	32,0	28,5	25,9	27,7	26,8
C.F.D.T.	20,5	22,3	21,9	20,8	21,2	21,3
C.F.T.C.	3,1	2,9	4,0	4,7	5,0	4,8
C.G.T.-F.O.	9,7	9,9	11,1	13,0	12,6	11,3
C.F.E.-C.G.C.	5,8	6,1	6,5	6,7	6,2	5,9
Autres syndicats	4,8	4,1	4,7	5,1	5,8	6,0
Non-syndiqués	21,2	22,2	22,8	23,8	21,5	23,9

III — RÉSULTATS PAR COLLÈGE.

	Ensemble		1 ^{er} Collège		2 ^e Collège		3 ^e Collège		Collèges uniques	
	1986	1988	1986	1988	1986	1988	1986	1988	1986	1988
C.G.T.	27,1	26,7	35,1	34,7	13,8	14,4	3,8	4,1	13,5	13,2
C.F.D.T.	21,2	20,7	22,4	21,0	21,0	21,8	11,2	14,8	18,7	19,4
C.F.T.C.	3,8	3,7	3,7	3,6	4,4	4,4	4,3	4,1	3,0	2,5
C.G.T. — F.O.	14,4	13,7	15,1	14,5	15,0	13,6	9,7	9,4	9,0	10,7
C.F.E. — C.G.C.	7,5	6,8	0,7	0,7	19,2	16,8	46,3	42,1	0,6	1,6
Autres syndicats	5,0	4,8	5,0	4,8	4,9	5,0	5,7	5,7	3,6	3,9
Non-syndiqués	21,1	23,5	18,0	20,8	21,9	24,1	19,1	19,7	51,5	48,8

La CGT recule dans le 1^{er} collège et dans les collèges uniques (- 0,4 et - 0,3) mais progresse dans les 2^e et 3^e collèges (+ 0,6 et + 0,3). Entre 1985 et 1987, on avait constaté la même évolution.

La CFDT enregistre un recul important dans le 1^{er} collège (- 1,4), atténué par une progression dans les 2^e (+ 0,8), 3^e (+ 3,6) et collèges uniques (+ 0,7).

La CFTC reste globalement stable sauf dans les collèges uniques (- 0,5).

FO recule dans tous les collèges, sauf les collèges uniques où elle progresse (+ 1,7).

La CFE-CGC recule dans ses fiefs : 3^e collège (- 4,8) et 2^e collège (- 2,4) mais progresse dans les collèges uniques (+ 1,0).

Les « autres syndicats » restent globalement stables. Quant aux Non-syndiqués, ils progressent partout, sauf dans les collèges uniques (- 2,7).

IV — RÉSULTATS PAR RÉGION.

Aucune tendance nette ne se dégage des évolutions régionales.

- La CGT progresse en Ile-de-France (+ 2,2) et en Picardie (+ 1,1), reste stable en Alsace et en Bretagne, et recule partout ailleurs, en particulier dans le Limousin (- 6,3), en Franche-Comté (- 4,8) et en Corse (- 10,8).

- La CFDT progresse dans sept régions, reste stable dans trois autres et recule donc dans treize, en particulier en Champagne-Ardenne (- 2,6), Haute-Normandie (- 2,3), Pays de la Loire (- 2,4).

- La CFTC progresse dans cinq régions, reste stable dans douze et recule dans six.

- FO arrive en tête dans deux régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse); elle progresse dans cinq régions, reste stable dans six et recule dans douze, en particulier Midi-Pyrénées (— 3,2).
- La CGC progresse dans neuf régions, reste stable dans deux et recule dans douze, en particulier en Ile-de-France (— 2,4).
- Les « autres syndicats » progressent dans six régions, restent stables dans huit et reculent dans neuf.
- Les Non-syndiqués reculent dans deux régions (Corse et Ile-de-France), progressent dans les vingt-et-une autres — en particulier en Languedoc-Roussillon (+ 5,1) et Pays de la Loire (+ 4,9) — ils arrivent en tête dans le Centre et en Poitou-Charentes.

V — RÉSULTATS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS.

- La CGT progresse dans les établissements de 1000 salariés et plus, reste stable dans ceux de 200 à 499 salariés, recule partout ailleurs.
- La CFDT reste stable dans les établissements de 100 à 199 salariés et dans ceux de 500 à 999 salariés et recule partout ailleurs.
- FO reste stable dans les établissements de 100 à 999 salariés et recule à la fois dans les établissements de moins de 100 salariés et dans ceux de plus de 1000 salariés.
- La CGC reste stable dans les établissements de 1000 salariés et plus et recule partout ailleurs.
- Les Non-syndiqués progressent partout.